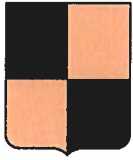


DEPARTEMENT du

TARN

MAIRIE de



VIELMUR

Code postal 81570

Tél : 05.63.74.30.11

vielmur.mairie@wanadoo.f

Arrêté municipal n° 2026_0130
Police de Circulation et de Stationnement
Chemin de la Peira Plantada

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 417-1 et suivants relatifs au stationnement ;

Vu la demande de l'entreprise AMEXOM DISTRIBUTION TARN – CEGELEC pour l'extension du BT (réseau d'électrification) à la zone d'activité pour le compte de la CCLPA.

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers, notamment des personnes handicapées ou à mobilité réduite ;

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 27 avril 2026 et pour une durée de 60 jours le chemin sera interdit à la circulation et au stationnement à partir du numéro 71 chemin de la Peira Plantada et pour une durée de 60 jours.

Article 3 :

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie et sera affiché sur chaque section de voie concernée par les présentes dispositions.

Article 5 :

Le Secrétaire général des services de la mairie, le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût.

Le 15 avril 2026

Le Maire,

Alain Milhau

